



Luxembourg, le 23 DEC. 2022

Luxplan SA
4, rue Albert Simon
L-5315 Contern

RECOMMANDEE
avec avis de réception

N/Réf : 104188
Dossier suivi par : Charel Gleis
Tél. : 247 86872
E-mail : charel.gleis@mev.etat.lu

Concerne : Loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

Evaluation du projet « Windkraftprojekt Folkendange-Stegen » sur le territoire de la commune de la Vallée de l'Ernz – vérification préliminaire – décision

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande du 9 novembre 2022, je vous fais parvenir par la présente ma décision concernant la nécessité de réaliser un rapport d'évaluation.

Le projet sous rubrique figure à l'annexe IV (catégorie 73) du règlement grand-ducal du 15 mai 2018 établissant les listes de projets soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement.

La vérification préliminaire du projet a été réalisée sur base

- des informations et de l'évaluation sommaire présentées dans le dossier soumis,
- des critères de sélection pertinents arrêtés à l'annexe I de la prédite loi modifiée de 2018.

Il en résulte que l'élaboration d'un rapport d'évaluation conformément à l'article 6 de la loi EIE est requise pour les raisons suivantes :

- la dimension du projet avec 3 éoliennes d'une puissance de 4,2- 5 MW chacune avec une hauteur de nacelle de 155m et diamètre de rotor de 150m ;
- les incidences potentielles du projet sur la santé humaine notamment en ce qui concerne l'ombre portée qui dépasse les valeurs limites généralement appliquées et les incidences sonores ;
- la localisation des trois éoliennes à proximité directe (< 200 m) d'une forêt du type Hêtraie à Aspérule, Mélisque uniflore et Gouet (MFar-9130), un habitat d'intérêt communautaire forestier ;
- les incidences directes et indirectes potentielles sur les espèces protégées particulièrement dont, entre autres, le milan royal (6 nids dans un rayon de 3km), le milan noir (4 nids dans un rayon de 3km) et la cigogne noire répertoriée par le bureau Milvus dans les alentours du projet ;

- les incidences directes et indirectes potentielles sur les chiroptères dont, entre autres, la colonie du murin de Bechstein situé à 700m du projet ;
- la haute potentialité archéologique du terrain en question.

Conformément à l'article 5 de la loi modifiée du 15 mai 2018, la procédure pour établir un avis sur le champ d'application et le niveau de détail du rapport d'évaluation a été déclenchée.

Contre la présente décision, qui sera publiée sur le site www.eie.lu, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif. Ce recours doit être intenté par requête signée d'un avocat à la cour dans un délai de quarante jours à compter de la notification de la présente. Dans le même délai, un recours gracieux peut être adressé par écrit au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Dans ce cas, le délai pour introduire le recours contentieux est suspendu. Si dans les trois mois à compter de l'introduction du recours gracieux une nouvelle décision intervient ou si aucune décision n'intervient, un nouveau délai de quarante jours pour introduire le recours contentieux devant le tribunal administratif commence à courir.

Une réclamation peut également être introduite auprès du Médiateur— Ombudsman. Veuillez noter que cette réclamation n'interrompt ni ne suspend les délais légaux des recours gracieux et contentieux. Le médiateur ne peut pas modifier la décision prise, mais peut intervenir auprès de l'autorité compétente afin d'essayer de trouver un arrangement.

Pour plus d'informations concernant les droits en matière de recours, il est possible de consulter la rubrique « Recours contre un acte administratif » sur le site <https://guichet.public.lu/fr.html>.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations très distinguées.

Pour la Ministre de l'Environnement, du
Climat et du Développement durable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mousel', is positioned above the name Marianne Mousel.

Marianne MOUSEL
Premier Conseiller de Gouvernement